MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

8207/CGOM du 24/02/2021
COMGEND-NC/BSF/CSAG

ATTESTATION D'EXONÉRATION
(Article R494-6 du code des impôts)

Je soussigné, major Laurent DUGUET, Chef du centre de soutien automobile de la Gendarmerie Nationale, agissant pour le compte du général Christophe MARIETTI, commandant de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie, agissant en qualité de représentant dûment habilité de la gendarmerie nationale, numéro de RIDET 0126250.008 bénéficiant de l'exonération de taxe générale sur la consommation pour les importations de biens mentionnés au 6 de l'article R.494-6, certifie que les marchandises visées ci-dessous seront affectées à l'usage qui justifie l'exonération jusqu'au 31 décembre de la quatrième année qui suit celles de l'importation.

Si les marchandises mentionnés sur la présente attestation reçoivent une autre affectation que celle qui a justifié l'exonération dans le délai visé ci-dessus, je m'engage à en informer les services fiscaux à l'issue du trimestre civil au cours duquel le changement d'affectation est intervenu et à effectuer un reversement de taxe générale sur la consommation correspondant à un cinquième de la taxe par année restant à courir jusqu'à l'échéance du délai.

Désignation des marchandises	Position tarifaire (SH)
Pieces automobile	

Visa de la direction
des affaires sanitaires et sociales

Date, nom, signature du demandeur
Cachet de la société (de l'organisme)

Destinataire : MAISON DU FILTRE NC
➢

Le major DUGUET Laurent
chef du centre de soutien automobile
du commandement de la gendarmerie
pour la Nouvelle-Calédonie

CASERNE Bailly - Normandie
16 rue Frédéric SURLEAU
BP R3
98851 NOUMÉA CÉDEX
Tél : (687) 295695
stt.bsf.comgendnc@gendarmerie.interieur.gouv.fr